



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020

Le **jeudi 4 juin 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Robin DAVID à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CM/20/033

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif dressé par le Maire est présenté au Conseil Municipal.

Il est précisé que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget principal de la Ville s'établit comme suit :

		DEPENSES en €	RECETTES en €
REALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 132 162,12	11 137 510,76
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 951 172,16	2 113 877,10
REPORTS DE L'EXERCICE N- 1	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 599 219,12
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	590 108,75	
	TOTAL	12 673 443,03	17 850 606,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	881 076,12	
	TOTAL	881 076,12	
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 132 162,12	15 736 729,88
	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 422 357,03	2 113 877,10
	TOTAL CUMULE	13 554 519,15	17 850 606,98

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2121-14 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif,

VU l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur François CRAMILLY pour le vote du compte administratif.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2019.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOpte le compte administratif 2019 comme susmentionné.

ARRETE les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 2 113 877,10€

Dépenses d'investissement : 1 951 172,16€

Recettes de fonctionnement : 11 137 510,76€

Dépenses de fonctionnement : 10 132 162,12€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : **162 704,94€**

Fonctionnement : **1 005 348,64€**

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	26	pour: 18 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 1 (Mr Callais ne prend pas part au vote)

Fait au Trait et certifié exécutoire le
04 juin 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

